

PROGRAMME | ACADEMIE
ONU-REDD



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture



ONU
environnement



unitar

Institut des Nations Unies
pour la formation et la recherche

NIVEAUX
D'ÉMISSION DE
RÉFÉRENCE DES
FORÊTS DANS LE
CONTEXTE DE
LA REDD+

ACADÉMIE REDD+

MODULE D'APPRENTISSAGE

3^E ÉDITION – DÉCEMBRE 2018

Copyright © Programme des Nations Unies pour l'environnement, 2018

ISBN : 978-92-807-3647-2

N° de référence : DEP/2101/NA

Publié en septembre 2018

Remerciements

Le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) tient à remercier les principaux auteurs et les contributeurs qui ont participé à l'élaboration du présent module d'apprentissage. Auteur principal : Bruno Hugel (PNUD/ONU-REDD).

Contributeurs et réviseurs : Charlotte Hicks (PNUE/WCMC), Pierre-Yves Guedez (PNUD/ONU-REDD), Elina Vaananen (PNUE/WCMC), Marco Chiu (PNUD/ONU-REDD), Joel Scriven (PNUD/ONU-REDD), Elizabeth Eggerts (PNUD/ONU-REDD).

Avertissement

Les appellations employées dans la présente publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du PNUE aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites. Par ailleurs, les opinions exprimées dans la présente publication ne reflètent pas nécessairement les décisions ou les politiques du PNUE. La mention de marques et sociétés commerciales n'implique aucun appui de la part du PNUE.

Reproduction

La présente publication peut être reproduite en tout ou partie et sous quelque forme que ce soit à des fins pédagogiques et non lucratives sans autorisation spéciale du détenteur des droits d'auteur, à condition d'en mentionner la source. Le PNUE souhaiterait recevoir un exemplaire de toute publication utilisant le présent document comme source.

La présente publication ne peut être ni revendue ni utilisée à quelque fin commerciale que ce soit sans l'autorisation écrite préalable du PNUE. Toute demande d'autorisation, mentionnant l'objectif et la portée de la reproduction, doit être adressée au Directeur de la Division de la communication et de l'information (DCPI), UNEP, P.O. Box 30552, Nairobi 00100, Kenya.

La présente publication est disponible en ligne à l'adresse suivante : http://bit.ly/REDD_Academy

À PROPOS

ONU-REDD

Le Programme ONU-REDD est l'initiative collaborative des Nations Unies sur la réduction des émissions liées au déforestation et à la dégradation des forêts (REDD) dans les pays en développement. Lancé en 2008, le Programme s'appuie sur le pouvoir fédérateur et l'expertise technique de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE).

Le Programme ONU-REDD soutient les processus REDD+ menés à l'échelle nationale et encourage la participation éclairée et constructive de toutes les parties prenantes, notamment des peuples autochtones et des autres communautés tributaires des forêts, dans leur mise en œuvre nationale et internationale.



MONIKA GAIL MACDEVETTE

DIRECTRICE P. I.
DE LA DIVISION DES
ÉCOSYSTÈMES DU PNUE

Cher apprenant, chère apprenante,

Bienvenue à la troisième édition des modules d'apprentissage de l'Académie REDD+. Élaborés par quelques-uns des plus éminents experts mondiaux du Programme ONU-REDD, ces modules vous permettront d'acquérir une expertise en matière de planification et de mise en œuvre de la REDD+.

Conçus pour vous accompagner tout au long de votre parcours d'apprentissage, ils vous fourniront les connaissances nécessaires pour comprendre les différentes composantes de la REDD+, des principes de base aux explications détaillées relatives à l'établissement de niveaux de référence, au suivi, à l'attribution des incitations et à l'engagement des parties prenantes.

Le déforestation et la dégradation des forêts constituant la troisième plus grande source d'émissions de gaz à effet de serre dans le monde, il est indispensable d'agir pour réduire la déforestation et reconstituer les forêts sur notre planète. En produisant des bénéfices sociaux et économiques, la REDD+ joue également un rôle fondamental dans la réalisation du Programme de développement durable.

Suite à l'adoption de l'Accord de Paris, de nombreux pays en développement sont aujourd'hui résolument axés sur la mise en œuvre de la REDD+. Je vous encourage à suivre la formation en ligne de l'Académie REDD+, et à mettre vos connaissances au service de la réussite nationale et mondiale de l'initiative REDD+!

ACADÉMIE REDD+

L'Académie REDD+ est une initiative coordonnée de renforcement des capacités menée par le Programme ONU-REDD et l'Unité d'enseignement et de formation environnementale du PNUE, qui cherche à répondre à l'ampleur du défi mondial que représente l'atténuation du changement climatique et à permettre un renforcement systématique et ciblé des capacités, afin de mettre en œuvre la REDD+ sur le terrain.

L'Académie REDD+ est une réponse complète aux besoins en matière de capacités recensés par les pays recevant un soutien du Programme ONU-REDD. Le principal objectif de l'Académie REDD+ est de munir des « champions REDD+ » potentiels des connaissances et des compétences nécessaires pour promouvoir la mise en œuvre d'activités REDD+ au niveau national.

UNITAR

Œuvrant dans toutes les régions du monde, l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR) est le principal organe de formation des Nations Unies. Par le biais des connaissances et de l'apprentissage, il donne aux individus, aux gouvernements et aux organisations les moyens de relever efficacement les défis mondiaux contemporains.

Ses formations ciblent deux principaux groupes de bénéficiaires : les acteurs chargés d'élaborer les accords intergouvernementaux définissant les normes, les politiques et les programmes mondiaux, notamment les représentants auprès de l'Organisation des Nations Unies ; et les agents clés du changement dans les pays, qui traduisent les accords internationaux en actions au niveau national.

COMMENT UTILISER CE MODULE D'APPRENTISSAGE



N'hésitez pas à écrire sur ce module, à noter vos questions, à utiliser les pages de notes.



Faites les exercices.
Ils sont amusants...



Suivez votre progression sur la page de la table des matières.



Ne lisez pas tout d'une traite.



Apportez-le toujours aux séances de formation.



Téléchargez cette publication à l'adresse suivante :
http://bit.ly/REDD_Academy,
et utilisez la version en ligne pour accéder à l'ensemble des liens hypertextes.

TABLE DES MATIÈRES



- Qu'est-ce qu'un NERF/NRF ?
- Pourquoi établir un NERF/NRF ?
- Quelles activités faut-il intégrer dans le NERF/NRF ?
- Comment les NERF/NRF sont-ils liés aux autres éléments de la REDD+ ?
- Orientation de la CCNUCC sur les NERF/NRF
- Combiner les éléments pour établir un NERF/NRF
- Soumettre une proposition de NERF/NRF

ÉTUDES DE CAS

ÉTHIOPIE

Soumission de la proposition du NRF à la CCNUCC

BRÉSIL

Soumission de la proposition du NRF à la CCNUCC

ACTIVITÉS

- Exercice**
Raisons d'établir un NERF/NRF
- Exercice**
Éléments requis pour participer à la REDD+





Niveaux [d'émission] de référence des forêts dans le contexte de la REDD+

Ce module présente un des quatre éléments que les pays doivent mettre en place pour participer à la REDD+ : les niveaux [d'émission] de référence des forêts.



Les sections de ce module portent sur :

- Ce qu'est un NERF/NRF
- Comment établir un NERF/NRF
- Comment soumettre un NERF/NRF



Que savez-vous déjà à ce sujet ?

NIVEAUX [D'ÉMISSION] DE RÉFÉRENCE DES FORÊTS DANS LE CONTEXTE DE LA REDD+

INTRODUCTION

QU'EST-CE QU'UN NERF/NRF ?

Un niveau d'émission de référence des forêts et/ou un niveau de référence des forêts (NERF/ NRF) est un repère permettant d'évaluer l'efficacité des pays dans leur mise en œuvre des activités REDD+.

La Convention-Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) parle de niveaux d'émission de référence des forêts et/ ou de niveaux de référence des forêts. Bien que la différence entre ces deux concepts n'ait pas été clarifiée, ONU-REDD l'interprète de la façon suivante :

- Un **niveau d'émission de référence des forêts** (NERF) est un repère relatif aux activités qui réduisent les émissions uniquement. Ainsi le champ d'application d'un NERF serait, par exemple, les émissions résultant de la déforestation et/ou de la dégradation des forêts.
- Un **niveau de référence des forêts** (NRF) est un repère relatif à la fois aux activités qui réduisent les émissions et aux activités qui accroissent les absorptions (ce qui correspond au « plus » de REDD). Ainsi le champ d'application d'un NRF pourrait inclure le renforcement des stocks de carbone forestier, ainsi que la déforestation et la dégradation des forêts.

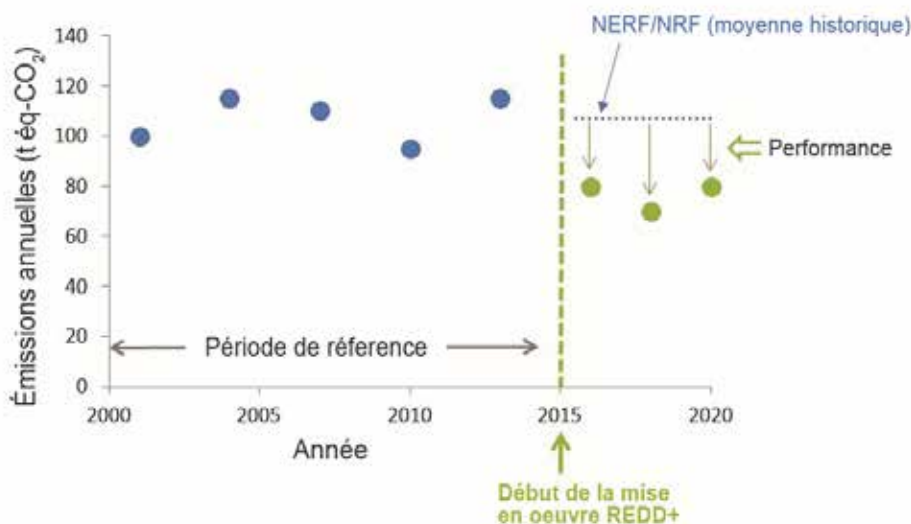
Dans l'exemple de la figure 1, le pays utilise une simple moyenne historique des émissions provenant des forêts pour son NERF/NRF.



POINT DE RÉFLEXION

Pourquoi le passé peut-il ne pas être un bon indicateur des futures émissions provenant des forêts, en particulier dans les pays HFLD ?

Figure 1 Exemple de niveau de référence des forêts utilisant uniquement les données historiques



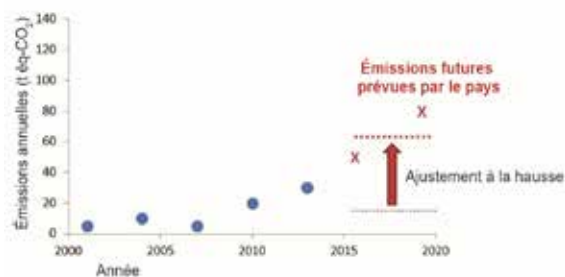
Source : Programme ONU-REDD

QUELLES ACTIVITÉS FAUT-IL INTÉGRER DANS LE NERF/NRF

Lorsqu'un pays établit un NERF/NRF, il doit soigneusement réfléchir aux émissions/ absorptions résultant des activités forestières auxquelles il devrait s'attendre s'il n'entreprendait aucune action en faveur de la REDD+. Dans l'exemple ci-dessus, aucune tendance claire ne se dessine dans les émissions historiques, et une moyenne historique peut donc constituer un indicateur fiable des émissions attendues à l'avenir

en l'absence d'une mise en œuvre de la REDD+, autrement dit les émissions « habituelles ». Cependant, dans certains pays, le passé peut constituer un mauvais indicateur de l'avenir : c'est par exemple le cas des pays ayant une couverture forestière élevée et un faible taux de déforestation (en anglais pays HFLD – High forest cover and low deforestation). Un pays peut proposer un ajustement adapté à sa situation nationale (comme illustré à la figure 2). Cette proposition doit être étayée par des informations transparentes, exactes, cohérentes et complètes justifiant ledit ajustement et permettant de revoir l'élaboration du NERF/NRF.

Figure 2 Exemple d'un niveau de référence des forêts incluant un ajustement adapté à la situation nationale



Source : Programme ONU-REDD

POURQUOI ÉTABLIR UN NERF/NRF ?

Il existe plusieurs raisons pour établir des NERF/NRF :

- Les pays peuvent souhaiter montrer leur contribution à l'atténuation internationale à travers leurs actions REDD+ au titre de la CCNUCC ;
- Les pays peuvent souhaiter évaluer les progrès des résultats des politiques et mesures (P&M) qu'ils ont prises pour atténuer le changement climatique dans le secteur forestier pour des raisons d'ordre national ; et
- Les pays peuvent souhaiter bénéficier des paiements axés sur les résultats (PAR). Conformément aux décisions de la CCNUCC¹, une évaluation des NERF/NRF s'impose dans ce cas.

Suite à la mise en œuvre d'activités REDD+, les résultats REDD+ sont calculés en mesurant les émissions par rapport au NERF/NRF et doivent apparaître dans l'annexe technique du rapport biennal actualisé (RBA) (décision 14/CP.19). Le RBA et l'annexe technique feront l'objet d'une consultation et analyse internationale (CAI), au terme de laquelle un résumé des principaux éléments du RBA et un rapport technique sur les résultats REDD+ seront publiés sur le [site de la CCNUCC](#).

Les PAR au titre de la CCNUCC peuvent provenir de différentes sources, notamment du Fonds

vert pour le climat, l'entité financière officielle de la CCNUCC. Le Fonds vert pour le climat n'a pas encore réalisé d'investissements mais espère commencer à accepter des propositions prochainement, bien que les conditions d'attribution des PAR n'aient pas encore été clarifiées. La décision 14/CP.19 stipule que les PAR peuvent faire l'objet de modalités de vérification supplémentaires.

D'autres initiatives ont commencé à utiliser les niveaux de référence pour attribuer des PAR relatifs aux activités de démonstration REDD+. Par exemple, dans le cadre du Fonds carbone du Fonds de partenariat pour le carbone forestier (FPCF) de la Banque mondiale, les niveaux de référence² sont transmis au Fonds carbone sous la forme d'une fiche conceptuelle du programme de réduction des émissions (ERPIN – Emission Reduction Program Idea Note), avant d'être développés et utilisés dans l'accord de paiement des réduction d'émissions (ERPA – Emission Reduction Payment Agreement). L'orientation du Fonds carbone du FCPF relative aux niveaux de référence est conforme à celle de la CCNUCC, mais détaille en outre des exigences complémentaires concernant les PAR.

Un aperçu des approches des NERF/NRF est publié dans le document du Programme ONU-REDD « [Emerging approaches to FREL/FRLs for REDD+](#) » (Nouvelles approches des NERF/NRF dans le contexte de la REDD+). Des informations actualisées sur les documents du programme de réduction des émissions (ERPD – Emission Reduction Programme Documents) soumis au Fonds carbone sont disponibles sur les [pages pays du Fonds carbone](#)³. Une fois soumis, les ERPD sont examinés par un comité consultatif technique, avant d'être éventuellement sélectionnés pour un ERPA. Le module **Financement de la REDD+** donne de plus amples détails sur le financement des activités REDD+.

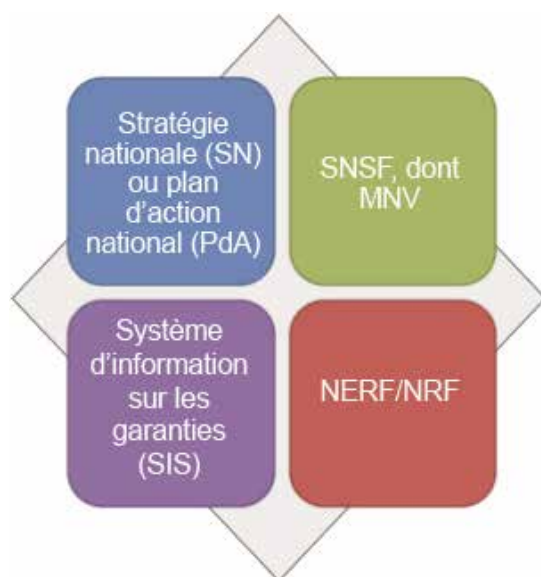
COMMENT LES NERF/NRF SONT-ILS LIÉS AUX AUTRES ÉLÉMENTS DE LA REDD+ ?

Comme nous l'avons vu précédemment, la CCNUCC a établi un cadre en faveur de l'initiative REDD+ (décision 1/CP. 16) selon lequel quatre éléments doivent être développés par un pays pour pouvoir participer à la REDD+ :

1 La CCNUCC a rassemblé l'intégralité des textes des décisions de la COP en rapport avec la REDD+ dans le « [Decision booklet REDD+](#) » (CCNUCC, 2014).

2 Le Fonds carbone parle de « niveaux de référence » alors que la CCNUCC parle en général de « niveau de référence des forêts ».

3 En juillet 2016, la RDC et le Costa-Rica avaient soumis un ERPD.

Figure 3 Éléments de la REDD+

Source : Programme ONU-REDD

Il existe un lien logique entre ces éléments :

1. Les actions REDD+ sont mises en œuvre selon une stratégie nationale, examinée dans le module **Stratégies nationales ou plans d'action nationaux** ;
2. Les émissions et les absorptions des forêts sont surveillées grâce au système national de surveillance des forêts (SNSF), dont il est question dans le **Module 5 : Systèmes nationaux de surveillance des forêts pour les besoins de la REDD+** ;
3. Le NERF/NRF, qui est examiné dans le présent module, est le repère utilisé pour évaluer l'efficacité de la mise en œuvre de la REDD+ ; et
4. Le système d'information sur les garanties (SIS) doit permettre de s'assurer que la mise en œuvre de la REDD+ n'occasionne aucun préjudice ; il est examiné dans le module **Garanties REDD+ au titre de la CCNUCC**.

Les informations relatives au NERF/NRF et au SIS doivent être soumises à la CCNUCC. Toutefois, le NERF/NRF sera le seul élément à faire l'objet d'une évaluation technique. Certains liens entre les éléments de la REDD+ sont « formalisés » dans les décisions de la CCNUCC, notamment le lien entre le SNSF et le NERF/NRF : le SNSF doit fournir des données et des informations permettant de mesurer, de notifier et de vérifier les émissions forestières anthropiques (MRV) que dégagent les sources et qu'absorbent les puits (décision 11/CP.19, p.3) et le MRV doit

maintenir sa cohérence avec le NERF/NRF élaboré ou mis à jour (décision 14/CP.19).

La cohérence entre les données collectées grâce au SNSF et les données utilisées pour établir le NERF/NRF est cruciale afin de garantir que les « résultats » – à savoir la différence entre les émissions/absorptions mesurées et notifiées et le NERF/NRF – correspondent à la performance effective et non pas à une différence dans les données, méthodologies ou autre.

ORIENTATION DE LA CCNUCC SUR LES NERF/NRF

L'orientation sur les NERF/NRF figure dans les décisions 4/CP.15, 12/CP.17 et 13/CP.19. La décision 4/CP.15 est la première décision mentionnant les NERF/NRF. Elle précise que les NERF/NRF doivent être établis de façon transparente en tenant compte des données historiques et ajustés à la situation nationale. De même, la décision 12/CP.17 donne une orientation sur l'élaboration des NERF/NRF (modalités pour les NERF/NRF) et l'annexe de cette décision offre une orientation sur les informations devant apparaître dans la proposition des NERF/NRF soumise à la CCNUCC. La décision 13/CP.19 détaille l'évaluation technique des NERF/NRF.

Les éléments que les pays devront prendre en compte et sur lesquels ils devront faire des choix peuvent être extraits de ces trois décisions, à savoir :

- L'échelle (zone couverte par les NERF/NRF) ;
- Le champ d'application (activités REDD+, réservoirs et gaz inclus dans les NERF/NRF) ;
- La définition de la forêt ;
- Les données historiques (sélection et analyse des données d'activité (DA) et des facteurs d'émissions (FE)) ; et
- Les situations nationales et l'approche de l'élaboration des NERF/NRF.

La publication ONU-REDD « [Considérations techniques relatives à l'établissement de niveaux d'émissions de référence pour les forêts et/ou les niveaux de référence pour les forêts dans le contexte de la REDD+ au titre de la CCNUCC](#) » décrit les avantages et les risques potentiels associés aux différents choix pour chacun de ces éléments et donne des conseils pratiques pour faciliter la prise de décision.



POINT DE RÉFLEXION

Pouvez-vous expliquer, avec vos propres mots, pourquoi il est si important d'avoir une cohérence dans la collecte des données à la fois pour le SNSF et les NERF/NRF ?

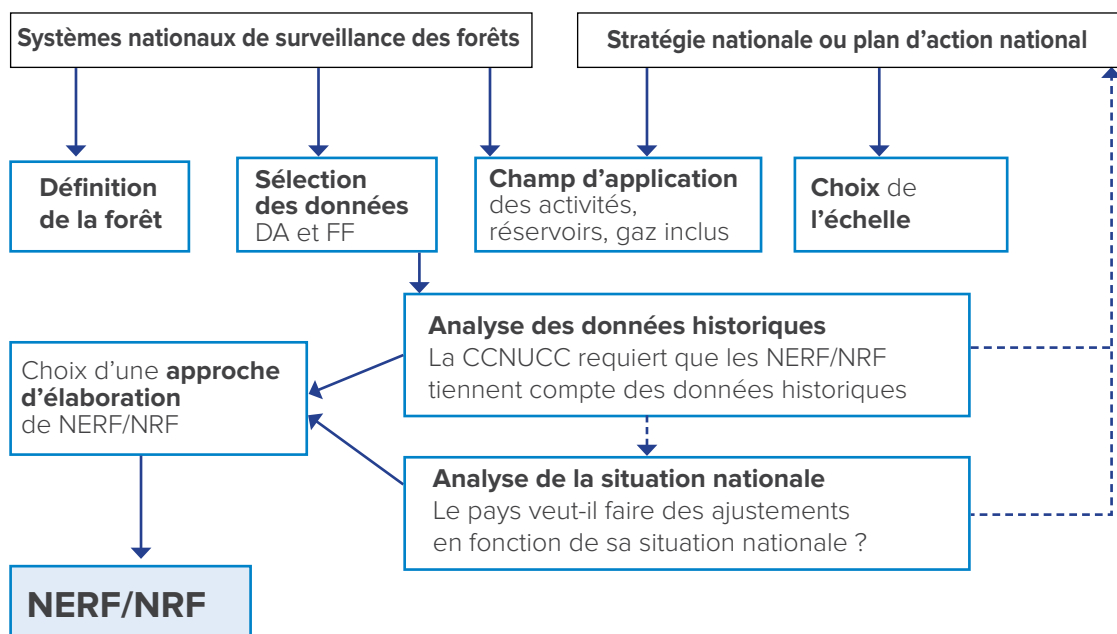
COMBINER LES ÉLÉMENTS POUR ÉTABLIR UN NERF/NRF

La figure 4 ci-dessous présente un exemple d'organigramme d'élaboration simplifié de NERF/NRF, en combinant les éléments ou les composantes évoqués dans la section précédente. Certains choix portant sur les éléments des NERF/NRF sont probablement liés à la qualité et au type de données collectées à travers le SNSF, alors que d'autres choix peuvent dépendre de la stratégie nationale ou du plan d'action nationale (SN/PdA). Selon la situation propre à un pays donné, d'autres organigrammes sont possibles. Par exemple, un pays peut décider d'inclure un certain type de terres boisées dans sa SN : si le pays veut évaluer la performance REDD+ de ce type de terres boisées, il doit s'assurer qu'il est couvert par la définition de la forêt.

Lorsqu'ils élaborent un NERF/NRF et décident de son champ d'application et de son échelle, les pays peuvent choisir d'impliquer les parties prenantes à la REDD+ dans leur processus de décision, en particulier celles qui dépendent des forêts pour leur survie et moyens de subsistance – par exemple les communautés locales et les peuples autochtones – en respectant l'équilibre hommes-femmes au sein de ces groupes.

Il est à noter que si les NERF/NRF sont associés à un éventuel financement axé sur les résultats, la CCNUCC n'établit pas de lien explicite entre les NERF/NRF et le futur partage des avantages (à ce jour en tout cas). Toutefois, un processus de prise de décision sur les NERF/NRF – y compris sur la façon dont ils sont établis – transparent, participatif et respectant le principe d'égalité entre les femmes et les hommes peut permettre d'éviter toute confusion et de renforcer l'appropriation par le pays aux niveaux national et local.

Figure 4 Organigramme d'élaboration simplifié de NERF/NRF



Source : FAO (2015)

L'évaluation des activités, des réservoirs et des gaz importants doit déterminer le choix du champ d'application ; mais celui-ci peut être influencé par la disponibilité et la qualité des données recueillies par le SNSF et d'autres sources. De plus, le choix du champ d'application peut être influencé par le type d'activités proposées dans la SN/le PdA d'un pays. Celui-ci peut décider d'opter pour une approche progressive, en commençant avec une méthodologie simple et un champ d'application réduit (p. ex. uniquement la déforestation, la biomasse aérienne et souterraine), avec

l'intention d'améliorer la méthodologie par la suite ou d'ajouter d'autres activités, réservoirs et gaz au fil du temps.

Un pays peut aussi décider de commencer au niveau infranational, tout en gardant à l'esprit que l'objectif final est de parvenir à un NERF/NRF national au titre de la CCNUCC. La SN/PA peut influencer le choix de l'échelle initiale pour la mise en œuvre de la REDD+, mais d'autres éléments peuvent être pris en compte, comme la disponibilité des données, et la capacité de mise en œuvre et de surveillance.



POINT DE RÉFLEXION

Pourquoi est-il tellement important d'examiner la situation nationale et comment les facteurs peuvent-ils affecter les futures tendances des émissions et des absorptions liées aux forêts ?

Avant de sélectionner une approche pour l'élaboration d'un NERF/NRF (p. ex. une simple moyenne historique ou un ajustement), un pays peut vouloir analyser les données dont il dispose et chercher à comprendre les dynamiques des émissions et des absorptions anthropiques liées aux forêts. L'analyse des données historiques et de la situation nationale doit lui permettre de mieux comprendre les facteurs à l'origine de la déforestation et de la dégradation des forêts : ces informations déterminent non seulement l'élaboration du NERF/NRF mais également le processus relatif à la SN/au PdA. Une analyse de la situation nationale peut permettre au pays de mieux comprendre la façon dont les facteurs sont susceptibles d'affecter les futures tendances des émissions et des absorptions liées aux forêts, facilitant la prise de décision ultérieure sur d'éventuels ajustements. Le module **Facteurs entraînant la dégradation et la dégradation des forêts** examine ce type d'analyse de manière plus approfondie. Dans l'ensemble, ces analyses peuvent permettre aux pays de prendre des décisions sur les approches possibles d'élaboration des NERF/NRF en toute connaissance de cause. Elles constituent également une base solide lorsqu'une proposition est soumise à la CCNUCC.

SOUMETTRE UNE PROPOSITION DE NERF/NRF

Une fois que leurs propositions de NERF/NRF ont été élaborées, les pays en développement peuvent, de leur plein gré et au moment jugé opportun, les soumettre à la CCNUCC. L'évaluation technique qui s'ensuit est conçue pour renforcer la capacité des pays parties en développement à établir et améliorer ultérieurement leurs NERF/NRF. Il permet un échange d'informations facilité, non intrusif et technique sur l'élaboration des NERF/NRF. L'équipe d'évaluation sera composée de deux experts UTCATF issus du panel d'experts de la CCNUCC.

La soumission officielle des NERF/NRF à la CCNUCC est effectuée par l'intermédiaire du centre de liaison national. Leur évaluation technique commence par une séance d'évaluation organisée une fois par an à Bonn, en Allemagne. La chronologie du processus



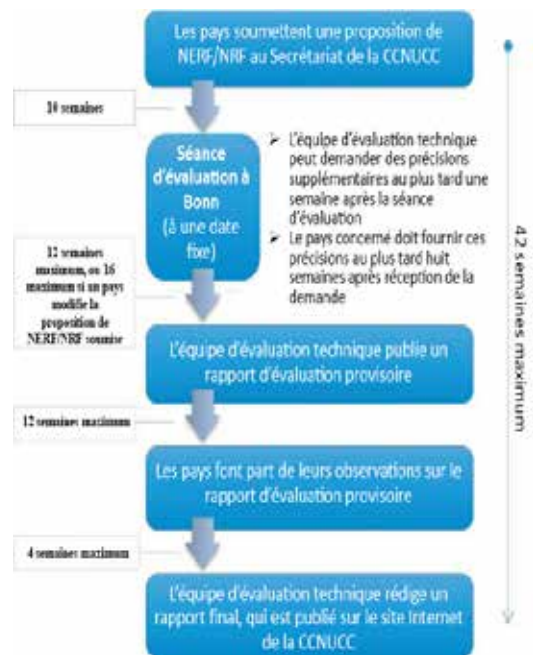
POINT DE RÉFLEXION

Selon vous, pourquoi ce processus peut prendre jusqu'à 42 semaines ?

d'évaluation technique est présentée ci-dessous à la figure 5⁴.

Les propositions de NERF/NRF, le rapport final portant sur l'évaluation technique mentionné dans l'organigramme et la version modifiée de la proposition suite à l'évaluation technique sont mis en ligne sur le [site de la CCNUCC](#).

Figure 5 Processus de soumission de proposition de NERF/NRF



Source : Programme ONU-REDD

RESSOURCES EN LIGNE POUR DÉMARRER

<http://redd.unfccc.int/fact-sheets/forest-reference-emission-levels.html>

Cette page du site web de la CCNUCC présente des informations importantes sur les NERF/NRF et renvoie vers des propositions ayant déjà été soumises.

<https://www.forestcarbonpartnership.org/carbon-fund-methodological-framework>

Le Fonds carbone du FCPF propose une orientation pour l'élaboration du niveau de référence conforme à celle de la CCNUCC mais plus restrictive sur un certain nombre de points. Elle contient un ensemble de 37 critères et indicateurs connexes, associés à cinq aspects majeurs des programmes de réduction des émissions : niveau d'ambition, comptabilisation du carbone, garanties, conception et mise en œuvre d'un programme durable et transactions relatives au programme de réduction des émissions.

⁴ Les dates précises d'échéance de la soumission des propositions de NERF/NRF et les séances d'évaluation techniques sont établies chaque année par la CCNUCC.

ÉTUDES DE CAS

SOUSSION DE LA PROPOSITION DU NRF À LA CCNUCC : ÉTHIOPIE

En janvier 2016, l'Éthiopie a été l'un des premiers pays africains (avec la République démocratique du Congo et la Zambie) à soumettre sa proposition de NRF à la CCNUCC. Le processus d'évaluation technique est en cours et l'Éthiopie peut être amené à apporter des modifications à sa proposition de NRF.

Activités REDD+ incluses : le NRF de l'Éthiopie comprend les activités REDD+ que sont la déforestation et le boisement (renforcement des stocks de carbone forestier). Le boisement couvre la restauration de terres boisées dégradées, ce qui résulte en une transition dépassant les seuils fixés pour la définition des forêts. Bien que la dégradation des forêts ne figure pas dans son NRF, l'Éthiopie explique que les efforts déployés pour la restauration de la forêt naturelle et l'installation de plantations devraient réduire la dégradation des forêts et la déforestation. L'exemple est donné de certaines régions où la culture de bois de plantation sur des terres agricoles a permis de fournir la majorité du bois de chauffage consommé, ce qui a réduit la collecte de celui-ci dans la forêt naturelle.

DA et FE utilisés : plusieurs institutions éthiopiennes (le ministère de l'Environnement, des Forêts et du Changement climatique, l'Agence éthiopienne de cartographie et l'Agence centrale de la statistique éthiopienne) ont préparé des cartes du pays sur l'utilisation des terres/la couverture terrestre (LU/LC – Land Use/Land Cover) comprenant une évaluation de la couverture forestière. Cependant, les cartes ne permettent pas de détecter le changement de la surface forestière de manière précise. L'outil Global Forest Change (GFC) (Hansen *et al.*, 2013) a été utilisé dans un premier temps afin d'évaluer le changement sur les cartes LU/LC existantes. L'ensemble des données mondiales du GFC a permis à l'Éthiopie d'avoir un point de départ pour identifier les zones où des changements étaient intervenus. L'outil nécessitait toutefois des modifications pour refléter fidèlement la définition nationale des forêts (p. ex. l'unité cartographique minimale a été ajustée). En Éthiopie, les dynamiques de la couverture terrestre et de l'utilisation des terres sont extrêmement complexes et l'outil mondial n'en rend pas complètement compte. Par conséquent, une série de données préliminaires a été automatiquement générée par l'outil GFC, mais afin d'établir une classification fiable, les contributions des experts nationaux ont été nécessaires pour identifier les

détections erronées (erreurs de commission) et les pertes et gains omis (erreurs d'omission). Des modèles de classification dirigée ont été utilisés pour créer une carte des changements et la combiner avec les cartes LU/LC. Un échantillon aléatoire stratifié a été combiné avec la carte pour produire des estimations corrigées de la forêt stable, du recul et des gains de la forêt. L'exemple de l'Éthiopie montre comment des données mondiales peuvent être utilisées dans un SNSF si elles sont combinées à une connaissance nationale/local de la forêt.

L'inventaire forestier national (IFN) a fourni les FE relatifs à la diminution/l'augmentation du carbone par hectare de déforestation/boisement. L'Éthiopie a récemment mis en place un IFN qui permet d'estimer la teneur moyenne en carbone de la forêt dans quatre biomes. L'Éthiopie a comparé les estimations de la biomasse forestière moyenne issues de l'IFN avec les études nationales portant sur les forêts dans les biomes et a découvert que celles-ci surestimaient largement la biomasse forestière. L'Éthiopie a expliqué qu'à ce jour les études avaient été principalement menées dans les dernières poches de forêt vierge et, à ce titre, n'étaient pas représentatives des estimations de carbone dans la surface forestière nationale ni du changement de la surface forestière.

Propositions ultérieures et points à améliorer : bien que la dégradation des forêts soit considérée comme une source importante d'émissions en Éthiopie, elle est omise dans ce NRF en raison de l'absence de données précises, fiables et cohérentes. L'Éthiopie a l'intention de tenir compte progressivement de la dégradation des forêts en adoptant une approche par étapes. À cette fin, l'Éthiopie est en train d'étudier si des tentatives réussies à l'échelle locale peuvent être transformées en mécanismes de comptabilisation peu onéreux à l'échelle nationale.

En ce qui concerne l'IFN récemment mis en place, seules les données de la région d'Oromia avaient été analysées, au moment où la proposition a été soumise. La collecte des données dans les autres régions était toujours en cours. L'Éthiopie a par conséquent soumis son NRF avec des FE basés uniquement sur des données de la région d'Oromia. Elle a toutefois indiqué vouloir les remplacer par des données nationales au cours de l'évaluation technique.

SOUSSION DE LA PROPOSITION DU NERF À LA CCNUCC : BRÉSIL

En juin 2014, le Brésil est devenu le premier pays à soumettre une proposition de NERF à la CCNUCC. Avant la fin de l'année 2014, le Brésil a soumis une version modifiée de son NERF apportant des informations plus détaillées à la suite de l'échange facilité avec l'équipe d'évaluation technique. Le rapport d'évaluation technique (TAR – Technical Assessment Report) a été mis en ligne sur le [site de la CCNUCC](#)⁵.

Approche progressive : l'évolution du scénario de référence de déforestation⁶ du Brésil, utilisé dans le Fonds amazonien – un fonds de démonstration national à l'appui de la REDD+ – vers la proposition de NERF soumise à la CCNUCC peut être considérée comme l'illustration d'une approche progressive. Les réservoirs pris en compte dans le NERF sont plus nombreux par rapport à l'approche du Fonds amazonien et les informations utilisées pour les estimations des FE sont plus détaillées. Dans le calcul de son scénario de référence, le Fonds amazonien avait d'abord adopté une estimation prudente de 100 tC/ha pour la biomasse aérienne (selon d'autres estimations, la fourchette est comprise entre 130 et 320 tC/ha). Pour la proposition soumise ultérieurement à la CCNUCC, une carte du carbone a été dressée qui présentait plusieurs types de forêts et des FE spécifiques à chaque zone. Dans sa proposition de NERF, le Brésil précise que le pays inclura progressivement des activités supplémentaires telles que la dégradation, et des biomes au-delà de l'Amazonie, dans le cadre de l'élaboration d'un NERF au niveau national.

Activités REDD+ incluses : le NERF inclut uniquement la déforestation de la forêt primaire, c'est-à-dire, selon le Brésil, toute coupe à blanc de la forêt primaire sur une superficie cartographique minimale de 6,25 ha. La raison avancée par le Brésil pour justifier de n'inclure que la déforestation est que cette activité représente la principale source des émissions, et que les séries de données chronologiques disponibles pour évaluer la dégradation sont trop restreintes pour permettre une

compréhension adéquate du processus de dégradation. Dans une annexe de la proposition (non couverte par l'évaluation technique), le Brésil présente les résultats préliminaires de l'évaluation de la dégradation, qui estime les émissions résultant de celles-ci à environ 59 % de celles de la déforestation. Dans le TAR, l'équipe d'évaluation reconnaît que le Brésil a inclus l'activité la plus significative, le biome le plus important et les principaux réservoirs en matière d'émissions issues des forêts. De plus, l'équipe d'évaluation estime que la dégradation constitue une activité significative selon les estimations fournies par le Brésil. L'équipe d'évaluation note qu'il n'existe pas de preuve d'un déplacement des émissions (c'est-à-dire une diminution de la déforestation dans le biome amazonien résultant en une dégradation accrue) et l'exclusion actuelle semble prudente dans le contexte de l'élaboration du NERF.

Propositions ultérieures et points à améliorer : le Brésil indique sa volonté de passer au niveau national à l'avenir, en développant des NERF pour les autres biomes selon l'ordre d'importance de leurs émissions. Le Brésil estime par ailleurs que sa compréhension de la dégradation s'améliorera avec le temps, au fur et à mesure que de nouvelles données seront disponibles, ce qui permettra de soumettre une proposition de NERF pour la dégradation. Dans sa proposition, le Brésil mentionne plusieurs points à améliorer. Par exemple, à l'heure actuelle, la carte du carbone est basée sur une combinaison de données de points échantillons (RADAMBRASIL) et de publications. Le Brésil remplacera ces données par des données issues de son premier cycle d'IFN, qui devrait avoir eu lieu dans tous les États du pays d'ici 2017.

L'équipe d'évaluation a identifié plusieurs points à améliorer : la numérisation des cartes de déforestation (les DA pour la période 1996-1997 sont en format analogique et les données ultérieures en format numérique), la poursuite de l'amélioration de la carte du carbone, la gestion des émissions issues du bois mort à l'avenir et la concordance des émissions gaz non-CO₂ avec l'inventaire des GES (l'équipe d'évaluation note que l'omission actuelle est probablement prudente) et la gestion de la dégradation.

5 Les propositions de NERF/NRF et les Rapports d'évaluation technique de la CCNUCC sont disponibles sur <http://redd.unfccc.int/submissions.html>

6 Le Brésil utilise le terme de « scénario de référence » pour le Fonds amazonien, et le terme de NERF pour la CCNUCC.



EXERCICE

Un pays développe des NERF/NRF pour plusieurs raisons. Entourez les raisons correctes parmi celles qui sont listées ci-dessous, et utilisez les deux cases vides pour indiquer deux raisons qui ne sont pas mentionnées :

Les pays peuvent souhaiter montrer leur contribution à l'atténuation internationale à travers leurs actions REDD+ au titre de la CCNUCC.

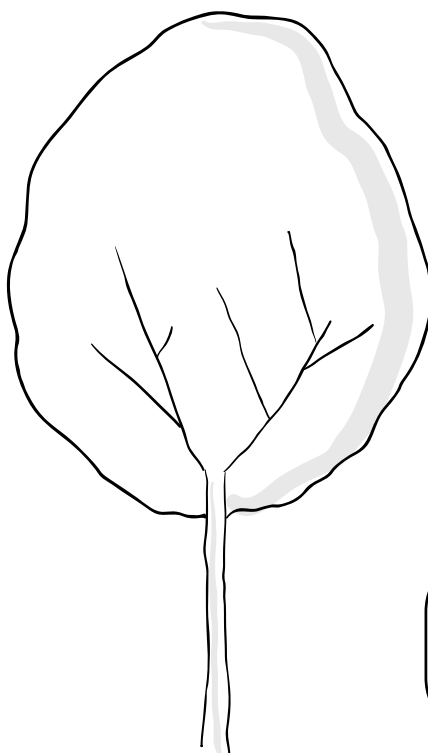
Un pays peut décider qu'un NERF/NRF créera des emplois et augmentera son PIB.

Les pays peuvent souhaiter évaluer les progrès des résultats des P&M prises pour atténuer le changement climatique dans le secteur forestier pour des raisons nationales.

Un pays décide qu'un NERF/NRF pourrait contribuer à attirer davantage de touristes.

Les pays peuvent souhaiter bénéficier des paiements axés sur les résultats (PAR).

Un NERF/NRF peut donner à un pays le droit de se vanter lors de la prochaine COP.



.....

.....

.....

.....

.....

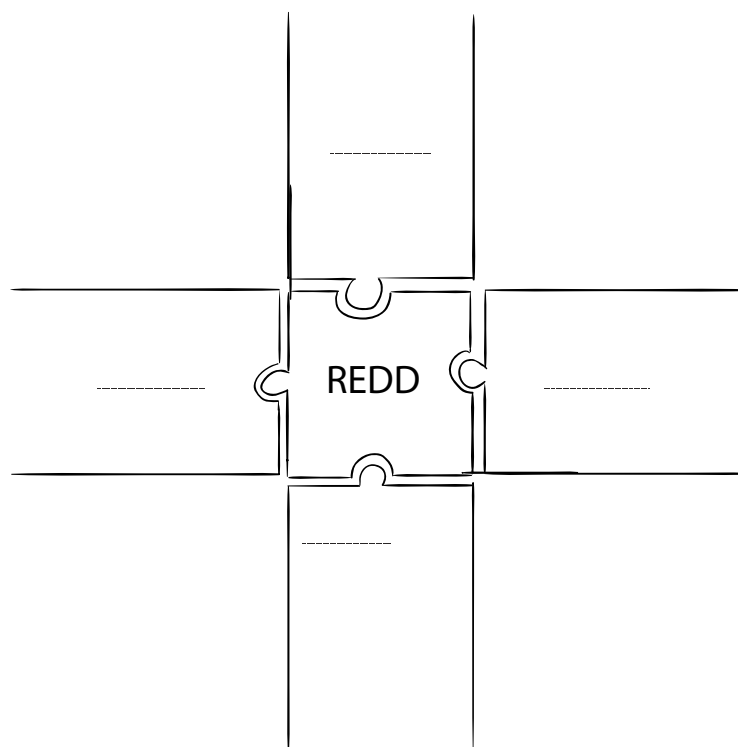
.....



EXERCICE

Il existe quatre éléments requis pour participer à la REDD+. Utilisez quatre des six éléments présentés ci-dessous et complétez le dessin.

une stratégie nationale ou un plan d'action national	un vote national sur les activités de REDD+	un système d'information sur les garanties (SIS)
un niveau d'émission de référence des forêts (NERF) ou un niveau de référence des forêts (NRF)	un système national de surveillance des forêts (SNSF)	un référendum sur le changement climatique



MESSAGES CLÉS DE CE MODULE :

- Les niveaux d'émission de référence des forêts et les niveaux de référence des forêts (NERF/NRF) sont des repères pour l'évaluation de l'efficacité des pays dans la mise en œuvre des activités REDD+.
- La proposition de NERF/NRF est le seul élément REDD+ à faire l'objet d'une évaluation technique.
- Le type d'approche choisi par un pays pour élaborer un NERF/NRF dépend de l'analyse des facteurs de déforestation et de dégradation des forêts, ainsi que de la situation nationale.



AVEZ-VOUS DES QUESTIONS SUPPLÉMENTAIRES SUR LE SUJET ?

A large, empty white rectangular area intended for writing additional questions or comments.



NOTES

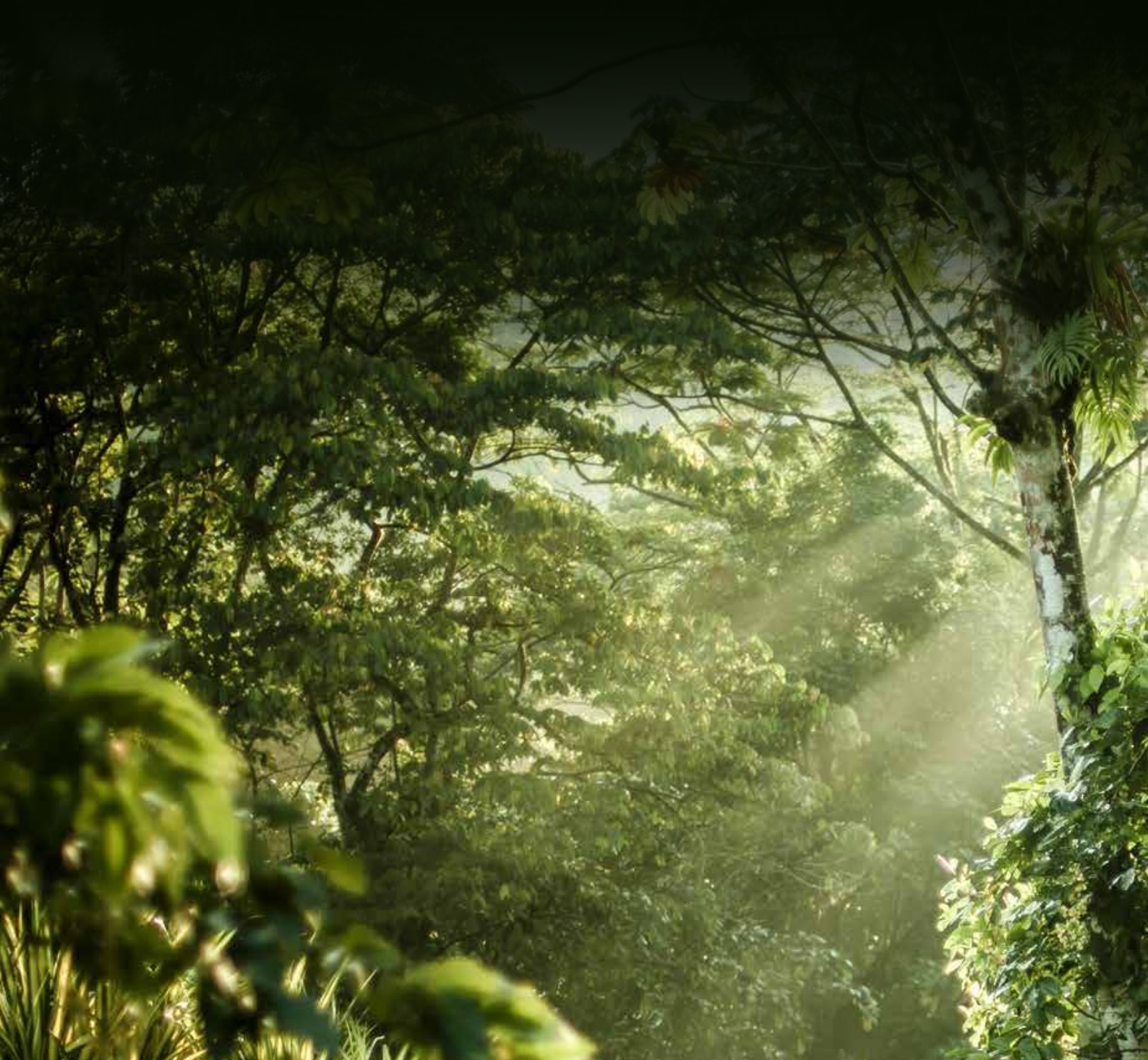
A series of horizontal dotted lines providing a space for taking notes.

Références et ressources

- FAO (2013). FAO (2013). Emerging Approaches to Forest Reference Emission Levels and/or Forest Reference Levels for REDD+. Disponible sur : <http://www.fao.org/3/a-i4846f.pdf>
- FAO (2015). Technical considerations for Forest Reference Emission Level and/or Forest Reference Level construction for REDD+ under the UNFCCC. Disponible sur : <http://www.fao.org/3/a-i4847f.pdf>
- Global Forest Observations Initiative (GFOI) (2015). Forest Reference Emission Levels and Forest Reference Levels: Extended Methodological Advice. Disponible sur : <http://www.gfoi.org/wp-content/uploads/2015/08/Module-3-Forest-Reference-Emissions-Levels-and-Forest-Reference-levels.pdf>
- Global Forest Observations Initiative (GFOI) (2016). Integration of remote-sensing and ground-based observations for estimation of emissions and removals of greenhouse gases in forests. (Methods and Guidance Document, Edition 2.0). Disponible sur : <http://eprints.nottingham.ac.uk/39781/1/GFOI-MGD-2.0-english.pdf>
- CCNUCC (2014). Decision Booklet REDD+. Disponible sur : https://unfccc.int/files/land_use_and_climate_change/redd/application/pdf/compilation_redd_decision_booklet_v1.1.pdf
- Plate-forme web REDD+ de la CCNUCC : Forest Reference Levels and Forest Reference Emission Levels. Disponible sur : http://unfccc.int/land_use_and_climate_change/redd_web_platform/items/6733.php
- Banque mondiale (2016). Carbon Fund Methodological Framework. Disponible sur : <https://www.forestcarbonpartnership.org/carbon-fund-methodological-framework>

Vidéos

- Programme ONU-REDD (2015). UN-REDD webinar on Forest Reference Levels for REDD+ under the UNFCCC. Disponible sur : <https://www.youtube.com/watch?v=EGqXTM2xXII>
- Programme ONU-REDD (2015). UN-REDD introductory presentation on Forest Reference Emission Levels and/or Forest Reference Levels for REDD+. Disponible sur : https://www.youtube.com/watch?v=bllJfe_DUk&feature=youtu.be



PROGRAMME | ACADÉMIE
ONU-REDD



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture



ONU
environnement



unitar

Institut des Nations Unies
pour la formation et la recherche

Secrétariat du Programme ONU-REDD

International Environment House,
11-13 Chemin des Anémones,
CH-1219 Châtelaine, Genève, Suisse.

Courriel : un-redd@un-redd.org
Site Internet : www.un-redd.org
Espace de travail : www.unredd.net

